



## Accident circulation

Par **Max97**, le **20/08/2019** à **19:50**

Bonjour étant piéton ma jambe à été coincé entre 2 voitures. J'ai vu le médecin expert l'assurance tiers ma versé une avance de 3000€ j'ai eu un second rdv avec l'expert j'ai toujours des douleurs et du mal à faire certain mouvement l'assurance m'envoi le remboursement définitif 1400€ est ce que j'ai droit à un recours ? Merci par avance pour vos conseils

Par **Chaber**, le **20/08/2019** à **21:02**

bonjour

vous avez eu tort:

-de ne pas avoir sollicité votre protection juridique, si prévue dans votre contrat Multirisques habitation pour pouvoir prendre un avocat spécialisé dans les règlements corporels.

- de ne pas avoir été accompagné lors de l'expertise médicale de consolidation

Avez-vous les conclusions de cette expertise et le détail de la proposition de l'assureur. J'ose espérer que vous n'avez pas encore donné votre accord

Par **Max97**, le **21/08/2019** à **10:28**

Merci de votre réponse je n'ai pas d'assurance habitation. Pour le remboursement définitif je n'ai pas encore donné mon accord. Pouvez-vous me dire son les procédures si je conteste svp

Par **Chaber**, le **21/08/2019** à **10:58**

bonjour

Avez-vous les conclusions de l'expert?

si oui quelles sont-elles?

Par **Max97**, le **21/08/2019** à **18:16**

Bonjour on a rien reçu de l'expert les courriers ont été envoyés à l'assurance

Par **Chaber**, le **21/08/2019** à **19:47**

L'expert rend ensuite ses conclusions médicales et adresse un rapport complet aux destinataires (Assurances, victime, ou avocat dans le cadre d'une procédure judiciaire).

<https://www.legavox.fr/blog/dva-experts/expertise-medicale-clef-bonne-indemnisation-15981.htm>

réclamez les conclusions de l'expert à cet assureur avant d'accepter